



NUMÉRO SPÉCIAL VICE-RECTORAT À LA VIE ACADÉMIQUE

La candidate Johanne Grenier répond aux questions du SPUQ

// LE COMITÉ EXÉCUTIF

Mars
2024

N°.
321

50
50 ANS
DE LUTTES
SYNDICALES
UNIVERSITAIRES

À partir du 21 mars prochain, la communauté uqamienne sera consultée sur le choix de la personne devant assumer la responsabilité du Vice-rectorat à la vie académique (VRVA). Rappelons qu'au terme du processus de sélection prévu par l'article 18 du Règlement n°3 de l'UQAM sur les procédures de désignation, la seule personne retenue pour la consultation par le comité de sélection est M^{me} Johanne Grenier, du Département des sciences de l'activité physique. Comme nous l'avons fait précédemment, notamment lors de la consultation ayant mené à la désignation du présent recteur, nous avons présenté à M^{me} Grenier quelques questions concernant sa vision de l'université, de son avenir, et du rôle qui devrait être joué par la personne occupant ce poste. Vous trouverez dans ce numéro du *SPUQ-Info* des réponses portant sur quatre thèmes d'importance pour les membres du corps professoral.

Les règlements institutionnels confient au VRVA de larges responsabilités dans le fonctionnement de l'université : de l'élaboration des programmes de formation de concert avec les décannats et de la coordination des actions en matière de vie étudiante, au déploiement des liens avec les collectivités et partenariats internationaux, en passant par l'organisation des sessions et l'évaluation des enseignements. En résumé, selon le règlement de régie interne de l'UQAM (Règlement n°2), la personne aux commandes du VRVA « a la responsabilité première des unités d'enseignement, de recherche et de création de l'Université, assure l'application des politiques relatives à l'enseignement, à la recherche et à la création et, de façon générale, concourt à l'animation et veille à la qualité de la vie académique de l'Université. » Le VRVA est non

seulement de ce fait le poste le plus central dans la gestion interne des affaires académiques à l'UQAM, mais c'est aussi la seule fonction élective dans la direction de l'université en dehors du Rectorat. Cette consultation est, de l'avis du Comité exécutif du syndicat, extrêmement importante pour l'avenir de notre institution.

Pour compléter les visions stratégiques que vous trouverez dans les pages qui suivent, nous vous rappelons que le syndicat organise un entretien public avec la candidate au poste de VRVA le 19 mars à 12 h 30 au Salon des profs et en comodal via [Zoom](#). Nous vous encourageons à nous rejoindre en grand nombre pour lui poser vos questions. Si vous ne l'avez pas déjà fait, veuillez simplement confirmer votre présence à spuq@uqam.ca avant 16 h le 18 mars.

Vous trouverez à la page 7 la résolution adoptée par le Conseil syndical du SPUQ le vendredi 15 mars portant sur le projet de loi n°44 du gouvernement du Québec, qui vise à désengager le ministère de l'Enseignement supérieur du domaine de la recherche au profit du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, et par là même transformer la relation entre l'enseignement et la recherche à l'université.

Veuillez noter par ailleurs que le Secrétariat général de l'UQAM organisera une présentation publique de la candidate le 20 mars prochain à 13 h au SH-2800 du campus des sciences.

Solidairement,

Le Comité exécutif du SPUQ

Course au Vice-rectorat à la vie académique : questions pour la candidate

// LE COMITÉ EXÉCUTIF

Quatre (4) questions générales ont été posées par le SPUQ à la candidate au vice-rectorat à la vie académique (la candidate disposait d'un maximum de 2 400 mots pour répondre à l'ensemble des quatre (4) questions).

1. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, comment voyez-vous votre rôle dans l'adaptation de l'Université aux changements technologiques, économiques, politiques, et pédagogiques amenés par l'implantation de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs de la société ?
2. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, quelles actions concrètes souhaiteriez-vous prendre concernant l'évolution de l'UQAM comme milieu inclusif de vie, d'enseignement et d'études ?
3. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, quelles actions concrètes souhaiteriez-vous prendre pour assurer le maintien de l'accessibilité et de la qualité de la formation à l'UQAM, compte tenu de la diminution budgétaire continue du nombre de cours alloués aux programmes et de la pression gouvernementale actuelle à la compression des programmes de formation ?
4. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, quelles actions concrètes souhaiteriez-vous prendre pour développer les programmes académiques de la future Faculté des sciences de la santé, au regard de la spécificité de l'UQAM et de sa mission, ainsi que de son rôle dans le réseau de l'université publique du Québec ?



COURSE AU VICE-RECTORAT À LA VIE ACADÉMIQUE

Rencontre avec le corps professoral

Mardi 19 mars 2024 (A-R415)

et en comodal via la plateforme Zoom ([Lien](#))

de 12 h 30 à 13 h 30

avec la candidate **Johanne Grenier**

Animation par **Maryvonne Merri**

Réponses de Johanne Grenier aux questions posées par le SPUQ

* La candidate disposait d'un maximum de 2 400 mots pour répondre à l'ensemble des quatre (4) questions.

1. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, comment voyez-vous votre rôle dans l'adaptation de l'Université aux changements technologiques, économiques, politiques, et pédagogiques amenés par l'implantation de l'intelligence artificielle dans tous les secteurs de la société ?

D'abord, je dois souligner que l'IA me fascine, mais que je n'ai aucunement la prétention de bien la connaître. Mes seuls repères sont ChatGPT, ce que l'on dit de l'IA dans les médias traditionnels et quelques lectures et formations provenant du site du Carrefour.

Ma fonction me demandera de mieux comprendre ce phénomène. Ainsi, mon rôle consistera d'abord à bien m'entourer pour être vigilante face à ces questions et à développer une meilleure connaissance quant aux changements amenés par l'implantation de l'IA.

Je considère qu'il est primordial que l'UQAM s'adapte aux changements technologiques, économiques et politiques. Pour ces domaines, je prévois surtout un rôle de collaboratrice. J'ajouterai qu'il sera pertinent de s'intéresser aussi aux enjeux de sécurité et de confidentialité reliés à l'IA. Peut-être que les professeurs et les professeurs souhaiteraient être accompagnés pour bien comprendre ces enjeux.

En revanche, puisque les changements pédagogiques sont plus à la portée du Vice-rectorat à la vie académique, je profiterai de cette tribune pour exposer ma vision dans le contexte très restreint de l'utilisation d'outils comme ChatGPT.

D'abord, je conçois l'IA comme une avancée technologique qu'il faut apprivoiser. Il faut connaître ses avantages, ses

inconvenients, ses risques, etc. Pour mieux connaître, il faudra apprendre : apprendre à utiliser l'IA et apprendre à conserver une distance prudente.

Apprendre à utiliser l'IA

Je crois que la première mission que nous avons en tant que professeures et professeurs, c'est d'apprendre nous-mêmes à utiliser judicieusement des outils de l'IA comme ChatGPT. Mes quelques expériences d'utilisation de cet outil m'ont permis de constater qu'il est un générateur d'idées très puissant avec le grand défaut d'être très peu original. Même si je lui ai demandé par des invites particulières d'être plus créatif, ses productions bien qu'intéressantes me sont apparues assez traditionnelles.

J'aimerais que mon rôle de VRVA me permette de favoriser l'appropriation de l'utilisation de l'IA par les professeurs et les professeurs. Le [Carrefour](#) fait déjà un excellent travail en ce sens et les informations diffusées par le [Collimateur](#) sont toujours à la fine pointe. De plus, j'aimerais soutenir des initiatives comme [Les opportunités pédagogiques de l'IA générative en enseignement supérieur: mirages et réalités](#).

Je crois que le VRVA devra aussi soutenir les initiatives favorisant l'apprentissage judicieux de l'utilisation d'outils comme ChatGPT auprès des étudiantes et des étudiants, un apprentissage qui présente autant les avantages que les dangers. C'est le rôle du VRVA de soutenir l'UQAM dans la participation « au développement de la société, afin de stimuler, développer et promouvoir la curiosité scientifique et artistique, la pensée analytique, le sens critique, la créativité, l'autonomie et l'engagement »¹.

¹ / [Politique sur la liberté académique universitaire](#)

Apprendre à conserver une distance prudente

Laissant aux spécialistes le soin de nous accompagner dans l'adoption d'une attitude vigilante face aux dimensions technologiques, mes inquiétudes visent plutôt les conséquences que je qualifierais d'humaines. Je crains l'inclusion de chatbots dans les médias sociaux tant utilisés entre autres par les adolescents et les jeunes adultes. Puisqu'ils sont conçus pour répondre aux questions et prodiguer des conseils, ils peuvent rapidement être perçus comme des confidents, voire des « amis ». Ainsi, les personnes vulnérables pourraient, grâce à ce « nouvel ami » se sentir en sécurité et ne pas bénéficier de l'aide qui leur est offerte à l'UQAM ou ailleurs. Mon rôle sera de m'assurer que l'université soutient la réflexion quant aux façons d'accroître la visibilité des Services de la vie étudiante afin de rejoindre les plus vulnérables.

Cette réponse incomplète est le fruit d'une discussion avec moi-même que j'aimerais beaucoup enrichir par une réflexion collective.

2. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, quelles actions concrètes souhaiteriez-vous prendre concernant l'évolution de l'UQAM comme milieu inclusif de vie, d'enseignement et d'études ?

L'inclusion est un sujet qui me tient à cœur et auquel j'ai eu la chance de réfléchir dès le début de ma carrière de professeure sous l'angle de la différenciation pédagogique. J'ai contribué à la formation d'enseignantes et d'enseignants d'éducation physique qui ont pour rôle de développer l'habitude d'une pratique régulière de l'activité physique auprès de tous les enfants, de toutes les adolescentes et de tous les adolescents en milieu scolaire.

En éducation physique, il est essentiel que les activités pédagogiques proposées aux élèves se déroulent dans un milieu inclusif. En 2010, lorsque j'ai mené les travaux de modification du programme d'enseignement de l'éducation physique, c'est entre autres cette préoccupation qui nous a amenés à insérer dans le programme de formation le cours KIN5440 – La différenciation pédagogique en enseignement de l'éducation physique et à la santé. En éducation physique, le milieu inclusif a d'abord été considéré sous l'angle des différences de niveaux d'habiletés physiques et de condition physique. Puis,

graduellement, ont été intégrées des considérations de genre, culturelles, religieuses, etc. Il reste bien entendu beaucoup de travail à faire, mais je dirais que le milieu de l'éducation physique au Québec est déjà très sensibilisé à l'inclusion.

Les actions concrètes que je souhaiterais prendre seront bien entendu tributaires des actions déjà réalisées et prévues. Une recherche instantanée sur l'environnement web de l'UQAM m'a permis de constater que de très belles initiatives sont déployées, notamment, dans la vidéo que je viens de découvrir : [Accueillir la diversité de genre en contextes pédagogique et professionnel](#). Mais pourquoi ne l'ai-je pas vu avant ? Clairement une action concrète sera de renforcer la diffusion des initiatives présentes à l'UQAM.

L'objectif de l'inclusion étant de développer une relation harmonieuse et propice à l'apprentissage, il appert que le VRVA doit jouer un rôle de leader. C'est indéniablement qu'il doit veiller à réduire la charge mentale des personnes qui ne se sentent pas incluses à cause de leurs différences. En effet, en réduisant cette charge mentale, ces personnes seront mieux disposées à apprendre et à réussir leur parcours de formation.

Mon rôle de vice-doyenne aux études à la Faculté des sciences m'a confrontée à plusieurs enjeux financiers, académiques, relationnels, etc., que vivent principalement les étudiantes et les étudiants internationaux. J'ai tenté de les résoudre un à un, le plus souvent avec succès et toujours grâce à la bienveillance des personnes de la communauté uqamienne. Elles ont pris le temps de comprendre chaque cas, de voir comment il est possible de les aider au travers des dédales de règlements, de procédures, de pratiques.

Cependant, je m'inquiète pour les autres étudiantes et étudiants qui n'ont pas osé demander un accompagnement individuel. Je souhaiterais passer à l'action pour enlever les embûches les plus fréquemment rencontrées par les étudiantes et les étudiants internationaux. Si nous les accueillons à bras ouverts, il faut aussi en prendre soin une fois qu'elles et qu'ils ont quitté famille et pays pour accéder à leur rêve et amorcer un programme d'études à l'UQAM.

Il m'est difficile de proposer d'autres actions concrètes, comme demandé, cependant, je m'engage à déployer la même énergie pour l'inclusion à l'UQAM que j'en ai investie à l'inclusion des élèves dans les gymnases du Québec.

3. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, quelles actions concrètes souhaiteriez-vous prendre pour assurer le maintien de l'accessibilité et de la qualité de la formation à l'UQAM, compte tenu de la diminution budgétaire continue du nombre de cours alloués aux programmes et de la pression gouvernementale actuelle à la compression des programmes de formation ?

Je n'ai pas besoin de 600 mots pour répondre à cette question. Selon les responsabilités du Vice-rectorat à la vie académique, une seule action est possible dans le contexte actuel : LE RECRUTEMENT, et j'ai bien exposé ce point dans [ma première communication](#).

Les décisions que nous prenons actuellement, ou que nous sommes obligés de prendre tenu de la diminution budgétaire continue du nombre de cours alloués aux programmes, ne sont pas des actions planifiées, mais des réactions. Tant et aussi longtemps que nous ne retrouverons pas le nombre d'étudiantes et d'étudiants nécessaire au retour d'une gestion souple des enveloppes de charge, nous devons travailler ensemble afin d'en réduire les méfaits.

Quant à la pression exercée actuellement par le gouvernement et qui aurait pour effet de compresser les programmes de formation, j'aurais besoin de vous entendre sur le sujet, puisque je ne perçois pas actuellement une telle pression, outre celle très spécifique de la formation des enseignantes et des enseignants. Cependant, je ne crois pas que votre question soit aussi spécifique. Si c'était le cas, je pourrais en discuter avec vous avec plaisir.

4. Dans les cinq ans du mandat de VRVA, quelles actions concrètes souhaiteriez-vous prendre pour développer les programmes académiques de la future Faculté des sciences de la santé, au regard de la spécificité de l'UQAM et de sa mission, ainsi que de son rôle dans le réseau de l'université publique du Québec ?

J'adore cette question, car le sujet me propulse vers des projets de développement et me permet de mentionner mon enthousiasme à contribuer au développement de la Faculté des sciences de la santé. Cinq ans, c'est peu de temps pour le développement de plusieurs programmes. J'espère avoir le privilège d'accueillir les premières cohortes des futurs programmes de cette Faculté.

La frontière des rôles des deux vice-rectorats, soit vie académique et sciences de la santé, est à définir. Certainement que le développement de programmes académiques sera un travail d'équipe. Développer une nouvelle discipline dans une université est à la fois très stimulant et très délicat. Je pourrai mettre à profit l'expérience vécue lors de ma collaboration avec l'équipe de développement des deux programmes courts de deuxième cycle d'ostéopathie (perfectionnement et sécurité clinique). Qui plus est, ce travail d'envergure présentait une complexité particulière, soit de créer un programme dans une discipline qui n'existe dans aucune université au Québec.

Je suis très fière que l'UQAM ait choisi de contribuer à faire de l'ostéopathie une discipline universitaire. Ce projet s'insère directement dans la mission de l'UQAM : « Participer au développement de la société par des activités de formation, de recherche et de création arrimées aux préoccupations des milieux éducatifs, culturels, professionnels, sociaux ou économiques »².

Les actions concrètes que je souhaiterais prendre sont toutes des actions de collaboration et de soutien à la personne vice-rectrice associée au développement des sciences de la santé. C'est avec cette personne que je pourrai développer un plan de travail.

Je souhaite pouvoir participer en contribuant à la création des programmes. Ces actions sont très énergivores, peut-être pourrions-nous profiter de ce contexte particulier pour revoir nos processus et développer des pratiques plus fluides et efficaces. Ainsi, toutes les unités de programmes profiteront de ce développement.

Ce vaste projet permettra aussi de consolider les partenariats avec les universités du réseau de l'université publique du Québec. Souvent, le développement de vastes

²/ [Mission, visions et valeurs - UQAM](#)

projets permet la rencontre entre les personnes et tisse le début d'autres collaborations.

En conclusion

J'utiliserai quelques mots de ma dernière question pour faire un bref bilan de cet exercice imposé. Je dois vous avouer que vendredi 15 h, mon enthousiasme est descendu en flèche à la lecture de cet impératif dû pour 9 h le lundi 18 mars. Cela m'a rappelé mon examen doctoral, à la différence près que mes réponses seront diffusées à 1 171 collègues !!!

Bonne joueuse, j'ai choisi de m'y attaquer avec professionnalisme, en toute transparence, en y mettant tout mon cœur et en choisissant de montrer aussi ma vulnérabilité.

Nous sommes maintenant samedi, 13 h 30 et une première version terminée. Je suis maintenant dans un tout autre état d'esprit et très heureuse d'avoir effectué ce travail. Il m'a permis de me poser aussi de très bonnes questions et d'élaborer, je crois, de bonnes pistes de réponse qui doivent aussi être perçues comme des pistes de discussion...

À l'exécutif du SPUQ : Merci pour cet impératif !

Aux membres du SPUQ, mes 1 171 collègues : Il va sans dire que je sollicite votre indulgence lors de la lecture de ce texte.

Johanne Grenier, Ph. D.

*Candidate au poste de vice-rectrice à la vie académique
Vice-doyenne aux études*

*Professeure au Département des sciences de l'activité physique
Faculté des sciences*

RÉUNION DU CONSEIL SYNDICAL Le 15 mars 2024 EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DEMANDE DE RETRAIT DU [PROJET DE LOI N°44](#) DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC : CONTRE UNE VISION ÉCONOMISTE ET BUDGÉTAIRE DE LA POLITIQUE DE LA RECHERCHE ET CONTRE LE DÉMANTÈLEMENT DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le Projet de loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche (« projet de loi no 44 »), qui prévoit le transfert des principales responsabilités en recherche du ministère de l'Enseignement supérieur¹ (MES) vers le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE);

ATTENDU que le projet de loi no 44 abroge plus de cinquante dispositions de la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science, et de la Technologie (LMESRST), dont celles qui portent sur les Fonds de recherche du Québec, l'institution du scientifique en chef et la Commission de l'éthique en science et en technologie, et met formellement ces institutions sous le mandat et la responsabilité du MEIE;

ATTENDU que, selon [l'avis de la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université \(FQPPU\)](#), la loi fait en sorte que le MEIE « s'arroge désormais le pouvoir d'élaborer et de mettre en œuvre la stratégie en matière de développement de la recherche et de la science, et consacre du même coup la subordination des Fonds de recherche du Québec (FRQ) à son ministère »;

¹ Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), renommé ministère de l'Enseignement supérieur (MES) le 20 octobre 2022.

Suite de la résolution à la page suivante



- ATTENDU qu'aux fins d'administration financière de l'État, le projet de loi no 44 opère par ailleurs la suppression du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), du Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et du Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), et leur remplacement par un Fonds de recherche du Québec unique, présidé par la personne désignée scientifique en chef du Québec, qui exercerait à présent ses « fonctions conformément au mandat que lui confie le ministre [de l'économie] » et non pas la ministre de l'enseignement supérieur (Art. 2);
- ATTENDU qu'à la mission de proposer au gouvernement les « grandes orientations de développement économique » et d'assurer « la cohérence et l'harmonisation des actions gouvernementales » en matière de « développement économique régional », le projet de loi no 44 ajoute au MEIE la mission d'élaborer et de proposer « au gouvernement une stratégie en matière de recherche et d'innovation » et celle d'assurer « la mise en œuvre de cette stratégie » et son suivi (Art. 1 et 6);
- ATTENDU que le projet de loi no 44 formalise une conception strictement économique et comptable de la recherche, de l'enseignement supérieur et de la politique gouvernementale en matière de recherche, qui ne correspond pas à la responsabilité du MES, soit de « contribuer à l'essor de la recherche, notamment fondamentale et appliquée, de la science, de l'innovation et de la technologie, entre autres dans les milieux académiques, industriels et sociaux, dans une perspective de développement durable en favorisant particulièrement l'accès au savoir, le développement économique, le progrès social et le respect de l'environnement » (Art. 2.2 LMESRST).
- ATTENDU par ailleurs que la participation de personnes issues de l'enseignement et de la recherche universitaires n'est pas garantie dans les nouvelles structures de gouvernance qu'institue le projet de loi no 44 en unifiant les trois fonds de recherche actuels sous un unique conseil d'administration;
- ATTENDU que les institutions universitaires consacrent les liens intimes entre la recherche, la création, l'enseignement et la formation, et que le projet de loi no 44 a par conséquent des implications pour le rôle et la mission des institutions universitaires dans le domaine de la recherche;
- ATTENDU qu'en l'état le seul moyen de prévenir, d'une part, le cloisonnement de la recherche et de la recherche-crédation par rapport à l'éducation et la formation et, d'autre part, la perte d'autonomie des disciplines et des branches du savoir qui seuls permettent une véritable interdisciplinarité, est de redonner au MES la responsabilité de la stratégie de recherche et la supervision des fonds de recherche pour la promotion du bien commun;
- ATTENDU par ailleurs que l'actuelle formulation du projet de loi no 44 semble porteuse d'une vision de l'enseignement, de la recherche, de la recherche-crédation orientée vers des impératifs éminemment économiques;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- DÉPLORE le caractère précipité du processus d'adoption du projet de loi no 44 et l'étendue limitée des consultations compte tenu des changements fondamentaux proposés par ce projet de loi et leurs impacts sur la société québécoise;
- MANIFESTE son inquiétude quant aux effets potentiels de ce projet de loi sur la liberté académique, notamment des professeur-e-s, et sur la diversité des recherches, des recherches-crédations au sein des universités au Québec;
- DEMANDE au gouvernement du Québec le retrait du projet de loi no 44 de manière à ce que le MES puisse exercer les responsabilités en matière de recherche et de recherche-crédation que lui attribue la Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, et que les trois Fonds de recherche du Québec conservent leur autonomie de décision et de fonctionnement au travers de conseils d'administration et de budgets séparés;
- INVITE l'Assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec (UQ), Alexandre Cloutier, président de l'UQ, les syndicats du réseau de l'UQ et les autres syndicats des institutions d'enseignement supérieur de même que les députés de l'opposition à l'Assemblée nationale à dénoncer vigoureusement ce projet de loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FORMATION

LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Vous voulez vous familiariser avec les principales notions de la présidence d'assemblée, savoir comment présider de façon neutre, claire ou conviviale, ou tout simplement connaître les règles et procédure assurant le bon déroulement d'une assemblée, qu'elle soit départementale ou syndicale? Venez vous initier à la présidence d'assemblée.

avec
Rémi Bachand, professeur (Sciences juridiques) et délégué syndical

MERCREDI 27 MARS 2024
12:30 - 14:30 / SU-R360 (LUNCH DÈS 12:00)

www.spuq.uqam.ca

PRO
CHA
INS



EVE
NEMENTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU **SPUQ**

MERCREDI 17 AVRIL

Pavillon Paul-Gérin-Lajoie
Horaire à venir (**N-M510**)

Repas servi sur place
spuq@uqam.ca



Mars
2024
Numéro
321

SPUQ INFO

Bulletin de liaison du **Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal**

SPUQ

Bureau A-R050
C.P. 8888, Succursale centre-ville
Montréal, Québec H3C 3P8

Téléphone : 514 987-6198

Courriel : spuq@uqam.ca

www.spuq.uqam.ca

www.spuqnego.ca